

PROJET D'ETABLISSEMENT 2011 / 2014
COLLEGE MARCELIN BERTHELOT
MONTREUIL

Table des matières

<u>Axe 1 - Réussir sa scolarité au collège M.Berthelot.</u>	1
<u>1. Réussir son intégration en 6^{ème}.</u>	1
1.1. Mesures d'accueil.....	1
1.2. La liaison CM2 – 6 ^{ème}	1
1.3. La remédiation : le Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE).....	1
1.4. Etudes dirigées et tutorat.....	2
<u>2. Apporter des aides aux élèves en difficulté...</u>	2
2.1. Le Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE).....	2
2.2. Le tutorat.....	3
2.3. Le Dispositif d'Aide et Soutien (DAS).....	3
2.4. Les études surveillées.....	3
<u>3. Découvrir le CDI et s'initier à la recherche documentaire.</u>	3
<u>4. Acquérir, consolider ou retrouver le goût du travail personnel : construire en partenariat avec les parents une charte du collégien.</u>	4
<u>5. S'approprier et réussir son orientation</u>	4
5.1. Des mesures pour tous les niveaux.....	4
5.2. Des mesures pour les 5 ^{èmes}	5
5.3. Des mesures pour les 4 ^{èmes}	5
5.4. Des mesures pour les 3 ^{èmes}	5
5.5. L'option Découverte Professionnelle 3h (DP3).....	5
<u>6. Evaluer le travail et le comportement de l'élève : le rôle du conseil de classe.</u>	5
6.1. Valoriser les progrès et les réussites.....	5
6.2. Sanctionner les problèmes de comportement.....	6
6.3. Remédier au problème de travail.....	6
<u>7. Objectif Langues.</u>	6
7.1. Langues vivantes : le pôle excellence en Anglais.....	6
7.2. Langues anciennes : Latin et Grec.....	7
<u>8. L'Unité Localisée d'Inclusion scolaire (Ulis).</u>	8
<u>9. Lutter contre les retards et l'absentéisme.</u>	10
<u>10. Des heures de vie de classe.</u>	10
<u>11. Lutter contre le décrochage scolaire par des pratiques pédagogiques innovantes : travailler</u>	

autrement	10
11.1. Les classes à projet : une mise en œuvre de la pédagogie du projet-élève.....	10
<u>Axe 2 - Favoriser l'épanouissement de chacun dans le respect de tous.....</u>	13
<u>1. Permettre aux élèves de s'investir dans leur vie scolaire</u>	13
1.1. Projet vie scolaire.....	13
1.2. Animation socio-éducative.....	13
1.3. Pause méridienne.....	13
<u>2. Eduquer à la citoyenneté.</u>	13
2.1. Encourager la délégation.....	13
2.2. Vivre dans le respect de tous.....	14
2.3. Vivre en sécurité dans son collège.....	14
2.4. Respect des locaux et des personnes qui s'en occupent.....	14
2.5. Formation aux médias et semaine de la presse.....	15
2.6. ASSR et sensibilisation à la sécurité routière.....	15
<u>3. Permettre une pratique sportive et physique pour tous</u>	15
3.1. L'Association Sportive.....	15
3.2. Le cross.....	16
<u>4. Se former et maîtriser aux nouvelles technologies.</u>	16
4.1. B2i.....	16
<u>5. Favoriser l'ouverture culturelle pour tous</u>	17
5.1. Permettre aux élèves de rencontrer des acteurs de la vie culturelle à travers des interventions extérieures (projets Art et Culture du Conseil Général de Seine Saint Denis).....	17
5.2. Permettre aux élèves de fréquenter des lieux de culture : musées, cinéma,.....	17
5.3. Développer des pratiques culturelles à l'intérieur du collège.....	17
5.4. Organisation de voyages à l'étranger et en France : culturels, linguistiques et scientifiques.....	18
 ANNEXE 1 – Projet vie scolaire.....	 19
ANNEXE 2 – Projet CDI.....	24
ANNEXE 3 – La fiche des métiers.....	25

Axe 1 - Réussir sa scolarité au collège M. Berthelot

1. Réussir son intégration en 6^{ème}

- Objectifs
 - Permettre une entrée en 6^{ème} sans appréhension
 - Scolariser et responsabiliser les élèves de 6^{ème}
 - Faciliter l'intégration des nouveaux 6^{èmes}
 - Informer et conseiller les parents

1.1. Mesures d'accueil

- Présentation du collège aux futurs 6^{èmes} et à leurs parents
 - Présentation du collège par l'équipe de direction aux familles et aux élèves des CM1 et CM2 dès le mois de janvier, deux vendredis de 17h30 à 19h
 - Journée des CM2 au collège (uniquement nos élèves de secteur) dès la fin du mois de janvier, pendant le stage des 3^{èmes} avec immersion dans les classes de 6^{ème}, déjeuner sur place et découverte du collège. Deux formules d'accueil : en demi-groupe seul avec un enseignant, ou en groupe de 5 élèves maximum en immersion dans une classe de 6ème.
- Accueil spécifique dès la rentrée 2011
 - Matinée passée en présence du professeur principal
 - Goûter
- Rencontre parents-professeurs en septembre avec les équipes pédagogiques

1.2. La liaison CM2 – 6^{ème}

- Organisation d'un stage interne de liaison entre les enseignants de CM2 des écoles primaires de secteur et les équipes pédagogiques de 6^{ème} afin de promouvoir une meilleure cohésion entre les enseignants de CM 2 et ceux de 6ème. En effet les enseignants connaissent peu le contenu et les méthodes de leurs collègues de primaire.
- Organisation d'un stage de remise à niveau (15h) au collège s'effectuant du lundi au vendredi de 9h à 12h (lors de la dernière semaine d'août). Ce stage sera réalisé par les professeurs des écoles. L'impact éventuel de ce stage sur la scolarité des 6èmes sera à évaluer.
- Invitation des Professeurs des écoles aux Conseils de classe des 6èmes au premier trimestre.

1.3. La remédiation : le Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE)

- Récupération et exploitation de l'évaluation CM2 de juin dans le but de dépister les élèves susceptibles de bénéficier de soutien dès l'arrivée en 6^{ème} (PPRE) Afin d'affiner ces évaluations, un test élaboré par nos soins est mis en place pour constituer les groupes de PPRE.
- Une heure de remédiation par classe et par semaine professeur (PPRE).

Pour la remédiation, le public visé est formé d'élèves connaissant des difficultés réelles mais surmontables.

Amélioration du niveau des élèves grâce au renforcement des heures de remédiation.

1.4. Etudes dirigées et tutorat

Les études dirigées ont un effet positif sur leur public.

- Objectif général

- Aide aux devoirs pour les élèves en difficulté et pour ceux qui ne bénéficient pas de conditions de travail optimales à domicile.

- Mise en place d'un réel tutorat pour les élèves en manque de repères. Des personnels volontaires prendront en charge sur une durée déterminée un ou deux élèves pour leur donner les « codes » de fonctionnement.

- Elèves concernés

- Elèves dépistés soit par les écoles élémentaires soit par les premiers tests des enseignants au collège.

- Actions

- 1 heure hebdomadaire par division (éventuellement 2 selon les moyens) d'étude dirigée intégrée à l'emploi du temps de la classe, généralement en dernière heure de la journée, sachant que les 6^{èmes} finissent les cours vers 15h30 ou 16h30. Elle sera dirigée soit par un enseignant, soit par un assistant d'éducation dans le cadre de l'accompagnement éducatif.

- 1 heure de tutorat hebdomadaire, pour une durée ponctuelle assurée par un enseignant volontaire

- Evaluation

- Comparaison entre le nombre d'élèves mis dans ces dispositifs et les résultats aux conseils de classe.

- Prise de contact régulière auprès de l'équipe éducative pour évaluer les effets de ces prises en charge.

Cette intégration des 6^{èmes} occupe une place privilégiée du projet 2011-2014, nous espérons toutes et tous voir les effets dès le courant de l'année 2011-2012 et, a fortiori, sur les montées de cohortes.

2. Apporter des aides aux élèves en difficulté

2.1. Le Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE)

- Objectifs spécifiques

- Apporter du soutien à l'apprentissage des connaissances

- Redonner à l'élève les moyens de progresser grâce au socle commun

- Elèves concernés

- Les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} qui ont besoin de ce dispositif pour progresser, à raison de 6 à 8 élèves par groupe.

- Mesures pour atteindre les objectifs

- Investir les parents d'élèves dans la participation à ce dispositif : les parents doivent être

partenaires ; ils signent le contrat, sont convoqués pour un entretien à la moitié du PPRE ainsi que pour sa sortie.

- Réguler le comportement (attention, concentration)
- Développer la confiance en soi
- Enrichir le vocabulaire
- Donner les moyens d'apprendre à apprendre
- Les productions
- Une évaluation continue organisée par l'équipe enseignante
- Résultats attendus
- Contrôle de soi
- Planification du travail
- Développement d'une argumentation logique
- Enrichissement du vocabulaire
- Meilleure définition des problèmes posés

2.2. Le tutorat

Le problème majeur détecté dans notre collège nous semble bien plus important en 3ème qu'en 6ème. L'évolution de nos élèves vers un manque de motivation, de travail personnel et de concentration va croissant.

Nous souhaitons donc mettre en place un réel tutorat pour les élèves en manque de repères et ce sous la forme d'une heure de tutorat hebdomadaire, pour une durée ponctuelle assurée par un enseignant volontaire.

2.3. Le Dispositif d'Aide et Soutien (DAS)

Le DAS est un dispositif propre au cycle central. Il vise de petits groupes d'élèves (groupe de besoin) en Français, Mathématiques et Anglais à raison de l'équivalent d'une heure quinzaine pour chaque classe et dans chaque matière.

Ces cours sont inclus dans l'emploi du temps et sont obligatoires.

2.4. Les études surveillées

- Objectif général
- Offrir aux élèves en difficulté et à ceux qui ne disposent pas d'un lieu pour travailler une aide aux devoirs
- Remobiliser les élèves dont le travail personnel n'est pas jugé suffisant lors du conseil de classe
- Elèves concernés
- Elèves volontaires de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}
- Elèves ayant eu un avertissement travail lors du conseil de classe du premier trimestre (aspect obligatoire)
- Actions

- 1 heure d'étude dirigée les lundi, mardi, jeudi et vendredi soir de 17h30 à 18h30. Elle sera dirigée soit par un enseignant, soit par un assistant d'éducation dans le cadre de l'accompagnement éducatif.

3. Découvrir le CDI et s'initier à la recherche documentaire

Voir Annexe 2 : projet documentaire

4. Acquérir, consolider ou retrouver le goût du travail personnel : construire en partenariat avec les parents une charte du collégien

Constatant une incompréhension croissante entre les professeurs et les parents concernant le travail personnel des élèves, il s'avère indispensable de réfléchir ensemble à l'élaboration d'une charte.

En effet, nous devons établir de manière précise les rôles et les limites de chacun.

Un élève de 3^{ème} ne sait-il pas de façon implicite que sa leçon est à apprendre pour le cours suivant ?

Cette charte, une fois élaborée, niveau par niveau, sera alors intégrée au projet d'établissement.

5. S'approprier et réussir son orientation

- Constats
 - Elèves non sensibilisés à l'orientation avant la troisième ;
 - Elèves sans projet et/ou sans recul sur leurs possibilités ;
 - Par conséquent, certains stages sont « inutiles » en 3^{ème} car mal ciblés ;
 - Mauvaises orientations, 2nd GT laborieuses.
- Objectifs
 - Mobiliser les élèves pour leur avenir et donc dans leur scolarité
 - Assurer la réalisation de stages cohérents pour tous.
 - Accompagner et impliquer les parents dans l'orientation
 - Alléger le travail d'orientation en troisième

5.1. Des mesures pour tous les niveaux

- Mise en place de la fiche Parcours de Découverte des Métiers et des Formations (PDMF)
 - Réalisation d'une pochette « orientation » stockée au collège pour chaque élève avec son Parcours de Découverte des Métiers et des Formations
 - Accueil au CDI des dossiers du PDMF
 - Le Livret relatif au PDMF, et qui accompagne la trajectoire des élèves de la trajectoire des élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}, peut être représentatif de l'implication et de la stimulation des enseignants en la matière.

- Rendre plus accessibles les informations sur l'orientation
 - Réalisation de documents pour les professeurs et parents sur les ré-orientations en cours de collège et sur l'orientation après la troisième
 - Par le biais du Cartable En Ligne : diffusion d'informations (portes ouvertes...) et onglet Orientation avec des liens utiles.
 - Ajout d'une page Orientation dans le carnet de liaison (sites utiles, graphique « après la troisième...)

5.2. Des mesures pour les 5^{èmes}

Dans le cadre du Parcours de Découverte des Métiers et des Formations (PDMF) :

- réalisation des tests sur Lesmetiers.net qui permettent de sensibiliser les élèves à ce qu'ils aiment faire
- actions des professeurs principaux afin de prévenir les élèves de la difficulté de se diriger vers tel ou tel métier.

5.3. Des mesures pour les 4^{èmes}

Dans le cadre du PDMF :

- Réalisation de « fiches métiers » (disponibles auprès des professeurs de DP) à l'aide des sites Onisep, Lesmetiers.net...
- Explications par les professeurs principaux des possibilités de poursuite d'étude après la 3^{ème}
- Réunion en fin d'année pour impliquer les parents

5.4. Des mesures pour les 3^{èmes}

- Visionnage en début d'année d'un diaporama réalisé par les élèves de DP de l'année précédente (grandes dates de l'année, possibilités après la troisième ...)
- Travail actuel des professeurs principaux
- Journée des Ambassadeurs où des Lycéens des établissements de Montreuil viennent présenter la scolarité au lycée.

5.5. L'option Découverte Professionnelle 3h (DP3)

L'option Découverte Professionnelle a pour objectif de permettre aux élèves de mieux connaître les formations et le monde professionnel, cela dans l'optique de mieux les orienter dès la fin de la troisième, en fonction de leurs désirs et possibilités.

- Objectifs de l'option

Voici les objectifs principaux visés par l'option :

- aider les élèves à mieux se connaître afin de choisir une orientation qui leur correspond
- motiver les élèves pour leur travail et leur avenir
- informer les élèves sur le monde professionnel et ses réalités

- informer sur les formations possibles (réforme du lycée)
- faire disparaître des préjugés sur les formations ou les métiers
- mettre en avant la passion, la motivation et non uniquement le caractère financier des métiers
- développer l'esprit d'initiative, l'écoute, la maîtrise de soi, l'esprit d'équipe...

- Conditions de travail

Les conditions de travail actuelles (deux professeurs sur le même créneau horaire, 12 élèves par groupe) permettent de :

- travailler le projet personnel de chaque élève,
- d'organiser des sorties sans occasionner l'absence d'un professeur,
- de compléter le travail du professeur

- Profil des élèves

Cette option s'adresse à tous les élèves de troisième, quel que soit leur niveau scolaire. Deux «conditions» sont nécessaires : que l'élève ne sache pas du tout quoi faire plus tard (études, métier...) et qu'il soit motivé.

- Compétences visées

L'enseignement sera décomposé en quatre grandes parties :

- connaissance de soi (questionnaire d'aptitude, CV, lettre de motivation...)
- connaissances des métiers (fiches métiers, histoire des métiers, disparition des stéréotypes)
- connaissance des formations (réforme du lycée)
- connaissance du monde professionnel (règles, organisations, sécurité, hygiène...)

Les compétences visées seront de l'ordre de l'attitude, de l'aptitude et des connaissances. Les élèves seront évalués régulièrement, évaluation qui apparaîtra chaque trimestre sur les bulletins.

6. Evaluer le travail et le comportement de l'élève : le rôle du conseil de classe

6.1. Valoriser les progrès et les réussites

- Lors des Conseil de classe de fin de trimestre, certaines récompenses peuvent être décernées aux élèves méritants. Elles figurent sur le bulletin trimestriel. Un élève peut ainsi obtenir :
 - les encouragements de ses professeurs pour le travail accompli et les efforts déployés, même si ses résultats ne sont encore que très moyens.

- les satisfactions si ses résultats et son comportement ont été bons et reconnus par une majorité des professeurs.
 - les félicitations si l'excellence des résultats et le comportement sont reconnus à l'unanimité.
- Les élèves seront encouragés, voire félicités : lorsqu'ils s'améliorent, lorsqu'ils font des efforts, lorsqu'ils ont de bons résultats, lorsqu'ils participent de façon positive à la vie de l'établissement. En fin d'année, il sera remis également à certains élèves des prix.
 - Le prix d'excellence récompensera un élève qui aura eu d'excellents résultats
 - Le prix de la meilleure progression récompensera des élèves qui auront réalisé une excellente trajectoire entre les résultats de début d'année et ceux de fin d'année scolaire.
 - Le prix de la citoyenneté récompensera les élèves qui auront su se distinguer positivement au sein de l'établissement : dans leur implication vis-à-vis de la classe, dans leur participation à diverses activités proposées, dans la capacité à prendre des initiatives pour en générer d'autres...

6.2. Sanctionner les problèmes de comportement

Ces sanctions concernent les atteintes aux personnes et aux biens et les manquements graves aux obligations des élèves.

- Avertissement travail ou conduite lors des Conseils de classe.
- Avertissement écrit adressé à la famille par le Chef d'établissement
- Blâme écrit adressé à la famille par le Chef d'établissement
- Exclusion de l'établissement d'1 à 8 jours, prononcée par le Chef d'établissement
- Exclusion de la demi-pension d'1 à 12 jours, prononcée par le Chef d'établissement

6.3. Remédier au problème de travail

En cas d'avertissement travail lors du conseil de classe, il pourra être proposé des études surveillées obligatoires.

7. Objectif Langues

7.1. Langues vivantes : le pôle excellence en Anglais

- Constat

Le collège Marcelin Berthelot possède une offre de formation en langues vivantes et anciennes plutôt originale, avec notamment Chinois LV2 et Grec, ce qui n'est pas habituel dans tous les collèges de l'Académie. Il serait donc souhaitable que, pour le projet 2011-2014, il soit identifié sur Montreuil comme Collège Pôle d'Excellence en Langues, au même titre que certains lycées sont labellisés "Lycées des Métiers", identifiés comme tels par les partenaires.

- Objectif

Un pôle d'excellence en langues, création d'une section européenne.

Comme l'équivalent existe dans le bassin en Allemand et en Italien, nous proposons de concevoir cette section européenne en Anglais. D'autre part, il faut savoir que cette section ne peut exister, en Anglais, qu'à condition d'être proposée par un autre collège du bassin dans le but d'être poursuivie

au lycée du secteur.

Par ailleurs, le projet doit s'inscrire dans une dynamique d'ouverture internationale de l'établissement, à élaborer parallèlement (appariement, échange de classes, correspondance, projets européens...)

- En quoi consiste cette section ? Elle propose une ouverture internationale, l'enseignement de la culture du pays de la section, et un renforcement linguistique au collège qui doit déboucher au lycée sur l'enseignement d'une discipline non linguistique dans cette langue. Cet enseignement est sanctionné par une mention figurant sur le diplôme du Baccalauréat.

Au collège, il n'est pas question, dans les textes officiels, d'enseigner une discipline non linguistique comme l'Histoire, les Mathématiques... dans une langue étrangère : de plus, cela poserait des problèmes de recrutement d'enseignants « bilingues ».

Le nombre de places est forcément limité : de 15 à 18, parfois 20, selon ce que nous avons constaté dans les autres établissements.

- Cet enseignement est destiné à des élèves d'un bon niveau, motivés et studieux, « dès lors qu'ils manifestent un goût et une aptitude suffisants pour les langues », à partir de la 4^{ème}. Ils sont sélectionnés sur un certain nombre de critères : par exemple, la moyenne d'anglais de 6^{ème} et 5^{ème} ainsi qu'une évaluation en Anglais et un bon comportement dans l'établissement pendant l'année scolaire. C'est le conseil de classe de 3^{ème} trimestre de 5^{ème} qui confirme les résultats de cette évaluation et l'inscription dans la section européenne.

- En pratique, les élèves disposeront d'un enseignement de 2h supplémentaires d'Anglais en 4^{ème}, puis en 3^{ème}, assurées par un professeur qualifié.

Pour monter cette section, il est nécessaire de s'adresser préalablement aux inspecteurs de la langue concernée et de prendre contact avec le « délégué académique aux relations nationales et internationales et à la coopération » : le DAREIC. Ce projet ne peut être envisagé qu'à moyen terme car beaucoup de démarches sont nécessaires pour obtenir l'accord des autorités compétentes.

7.2. Langues anciennes : Latin et Grec

- Pourquoi choisir les langues anciennes ?

– Pour la formation intellectuelle, l'étude du latin et du grec est profitable, car elle exige en effet une gymnastique permanente de l'esprit, impose la rigueur de la pensée et conduit à toujours plus de méthode et d'attention.

– Pour la culture générale, les langues anciennes sont essentielles. Elles font partie de la civilisation européenne, puisque, depuis le Moyen-Age, les Français, comme leurs voisins européens (Italiens, Anglais, Espagnols, Grecs, etc.), ont puisé dans les cultures grecque et latine leurs références, leurs mythes, leurs personnages et leurs sujets de création. Connaître cet héritage, c'est accéder à cette culture commune.

– Pour la poursuite des études, les langues anciennes peuvent également se révéler précieuses. Elles sont indispensables, bien entendu, si l'on envisage des études de Lettres, de Lettres Modernes (étude nécessaire d'une langue ancienne) ou de Lettres Classiques (étude obligatoire du Latin et du Grec). Mais elles sont utiles pour à peu près toutes les autres formations de Lettres et Sciences Humaines : la connaissance d'une langue ancienne permet aux linguistes de mettre en perspective la connaissance qu'ils ont de la langue, aux philosophes d'aborder les racines mêmes de l'histoire de la pensée, aux historiens de découvrir les civilisations antiques indispensables à leur formation. Il faut penser à cette option si l'on a en vue l'une des ces orientations, ou si l'on veut se garder les portes ouvertes en cas d'absence de projet bien défini.

– Pour le Bac, concernant les épreuves de Latin et de Grec, seuls les points supérieurs à la

moyenne sont pris en compte. Par exemple, un élève qui obtient un 15/20 se voit rajouter 5 points sur son total général. S'il n'obtient que 9 /20, aucun point ne lui est rajouté, mais aucun point ne lui est enlevé.

- Pour les concours, l'importance du latin et de grec n'est pas négligeable :
 - o Aux concours des Écoles Normales Supérieures, une langue ancienne est obligatoire à l'écrit de l'E.N.S. Ulm-Sèvres pour tous les étudiants ; le Latin est de même obligatoire à l'écrit de l'E.N.S. de Lyon pour les Lettres Classiques, les candidats de Lettres Modernes et de Langues Vivantes pouvant passer une épreuve de traduction et de commentaire d'un texte latin hors programme à l'oral.
 - o Au concours des IEP (Sciences Po), les langues anciennes peuvent être aussi choisies comme option, et leur étude peut être poursuivie dans le cursus des instituts.
 - o Aux concours d'entrée dans des Ecoles de Commerce, où les langues anciennes sont appréciées pour leur originalité et pour le recul qu'elles permettent devant l'Histoire et l'actualité ; il est également possible de passer une épreuve de Latin, parfois une épreuve de Grec dans les options Lettres et Sciences humaines.

• Organisation des études de langues anciennes au collège Marcelin Berthelot :

- En 5^{ème} :

2 h hebdomadaires de Latin (travail à la maison : environ ½ h par semaine).
--

- En 4^{ème} : il n'est pas possible de choisir l'étude du Grec seul à ce niveau.

3h de Latin seul (<i>compter ¾ d'heure hebdomadaire de travail personnel</i>) ou 3h de Latin + 1h de Grec (<i>1h de travail hebdomadaire à la maison</i>).

- En 3^{ème} : l'élève peut choisir de continuer les 2 langues, ou de n'en étudier qu'une. Un élève qui n'aura pas fait de grec en 4ème ne pourra bien sûr pas prendre l'option en 3^{ème}.

3h de Latin seul ou 2h de Latin + 2h de Grec ou 2h de Grec seul (<i>Le temps de travail personnel à prévoir est le même qu'en 4^{ème}, sauf pour l'étude du Grec seul, où il faut compter environ ½ h</i>).
--

Vous déciderez de vos choix à la fin de l'année scolaire pour la suivante. La décision d'abandon total des études de langues anciennes ne sera possible qu'après un entretien entre la famille et le professeur, et ne pourra se produire en cours d'année. Tout élève curieux tirera profit de l'enseignement des langues anciennes, mais attention : le choix d'une option implique un travail sérieux et régulier. Il est donc souhaitable d'inscrire en Latin un enfant volontaire et ayant le goût du travail.

8. L'Unité Localisée d'Inclusion scolaire (Ulis)

Le collège accueille une Unité Localisée d'Inclusion scolaire, autrefois appelée Upi (Unité pédagogique d'intégration). Elle est un des piliers de notre projet d'établissement, de part ses objectifs, ses acteurs et ses modalités. Pour mieux comprendre ces derniers, voici des extraits commentés de la circulaire n° 2010-088 de la loi du 18-6-2010 concernant la Scolarisation des élèves handicapés et le Dispositif collectif au sein d'un établissement.

- L'Ulis, une réponse adaptée aux besoins de certains élèves en situation de handicap

Dans le second degré comme dans le premier, l'état de santé ou la situation de handicap de certains élèves peuvent générer une fatigabilité, une lenteur, des difficultés d'apprentissage ou des besoins pédagogiques spécifiques qui ne peuvent objectivement être prises en compte dans le cadre d'une classe ordinaire. Ces élèves ont besoin de modalités de scolarisation plus souples et plus diversifiées sur le plan pédagogique, qui leur sont proposées par les unités pédagogiques d'intégration (UPI) depuis 1995 au collège et 2001 au lycée. À compter du 1^{er} septembre 2010, tous les dispositifs collectifs implantés en collège et en lycée pour la scolarisation d'élèves en situation de handicap ou de maladies invalidantes sont dénommés unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) et constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour ces élèves. L'inscription d'un élève handicapé dans un établissement scolaire au titre d'une Ulis nécessite obligatoirement une décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). L'enseignant référent prépare l'arrivée du jeune dans l'Ulis en transmettant aux membres de l'équipe de suivi de la scolarisation les éléments du PPS, notamment les évaluations scolaires.

L'Ulis au sein de notre établissement accueille des élèves handicapés présentant des troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles spécifiques du langage écrit et de la parole) d'où son sigle TIFC.

- L'Ulis, une organisation et un fonctionnement cohérents

Elle est partie intégrante de l'établissement scolaire dans lequel elle est implantée. Les élèves scolarisés au titre de l'Ulis sont des élèves à part entière de l'établissement et leur inscription se fait dans la division correspondant à leur projet personnalisé de scolarisation. Elle constitue un dispositif collectif au sein duquel les élèves handicapés se voient proposer une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques et permettant la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation (le PPS). Les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'Ulis sont conçues aux fins de mettre en œuvre les PPS des élèves. Ces derniers ont vocation à suivre les cours dispensés dans une classe ordinaire de l'établissement correspondant au niveau de scolarité mentionné dans leur PPS. Toutefois, les objectifs d'apprentissage envisagés pour eux requièrent des modalités adaptées nécessitant un regroupement et une mise en œuvre par le coordonnateur, celles-ci le seront dans un lieu spécifique, répondant aux exigences de ces apprentissages (matériels pédagogiques adaptés, conditions requises d'hygiène et de sécurité). De ce fait, il est souhaitable que le nombre d'élèves scolarisés au titre d'une Ulis ne dépasse pas dix.

- L'Ulis, des ressources humaines mobilisées

Le fonctionnement de l'Ulis engage tous les acteurs de l'établissement. Les enseignants exerçant auprès des élèves de l'Ulis participent aux réunions des équipes de suivi de scolarisation. Selon les cas, le professeur principal et les enseignants ayant en charge l'élève participent à ces réunions de l'ESS. Ils sont désignés par le chef d'établissement. Le chef d'établissement qui organise également autour du coordonnateur les réunions portant sur le fonctionnement de l'Ulis. Le conseiller principal d'éducation veille à la participation des élèves de l'Ulis aux activités éducatives, culturelles et sportives et à la bonne organisation des temps de vie collective (restauration, permanence, récréation). Les personnels du service de promotion de la santé en faveur des élèves et du service social scolaire, ainsi que le conseiller d'orientation-psychologue contribuent au fonctionnement de

l'Ulis.

Le coordonnateur est chargé de l'organisation du dispositif et de l'adaptation de l'enseignement. Cette fonction est assurée par une enseignante titulaire du CAAPSAIS, membre à part entière de l'établissement scolaire et des équipes de suivi de la scolarisation de chaque élève handicapé. Le coordonnateur de l'Ulis est un spécialiste de l'enseignement auprès d'élèves handicapés, donc de l'adaptation des situations d'apprentissage aux situations de handicap. En tant que tel, sa première mission est, dans le cadre horaire afférent à son statut, une mission d'enseignement face à élèves visant à proposer aux élèves handicapés, quand ils en ont besoin, les situations d'apprentissage que requiert leur handicap. Son expertise lui permet d'analyser l'impact que la situation de handicap a sur les processus d'apprentissage déployés par les élèves, aux fins de proposer l'enseignement le mieux adapté. Tous les élèves de l'Ulis reçoivent un enseignement adapté de la part du coordonnateur, pas nécessairement au même moment, que cet enseignement ait lieu en situation de regroupement ou dans la classe de référence. En outre, le coordonnateur organise le travail des élèves handicapés dont il a la responsabilité en fonction des indications portées par les PPS et en lien avec l'ESS. Enfin, s'il n'a pas prioritairement vocation à apporter un soutien professionnel aux enseignants non spécialisés, il constitue cependant pour l'établissement une personne ressource indispensable.

L'Ulis de notre établissement travaille aussi depuis plus de 10 ans en partenariat avec un Service de Soins et d'Aide à Domicile (le SSESAD de Montreuil) qui a pour but d'aider les élèves dans leur parcours scolaire en leur offrant les suivis éducatifs et/ou thérapeutiques dont ils peuvent avoir besoin. Ces suivis qui ont généralement lieu en dehors du temps scolaire peuvent parfois intervenir pendant les temps de classe s'ils s'avèrent aussi être une priorité dans le projet de l'élève.

- Evaluation et parcours des élèves

Les élèves scolarisés en Ulis de collège sont détenteurs d'un livret personnalisé de compétences (LPC) dans lequel sont mentionnées les compétences du « socle commun de connaissances et de compétences », validées tout au long de leur parcours.

- Pour les élèves d'Ulis dont le PPS ne prévoit pas l'accès au diplôme national du brevet, la passation du certificat de formation générale (CFG) est proposée dans les conditions prévues par les articles D. 332-23 et suivants du code de l'Éducation.
- Les activités proposées à tous les élèves dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations, dès la classe de cinquième, doivent être ajustées aux besoins spécifiques des élèves de l'Ulis.
- Pour les élèves dont le PPS prévoit à l'issue de la scolarité en collège l'accès à une formation professionnelle qualifiante, des stages en entreprises, organisés par voie conventionnelle (précisant notamment les modalités et le financement des transports ainsi que l'aide humaine et matérielle éventuelle) permettent de vérifier la pertinence du projet professionnel.
- Le conventionnement éventuel avec une Segpa ou un établissement médico-social peut faciliter une première approche des champs professionnels en proposant à l'élève des activités pré-professionnelles diversifiées.

L'Ulis compte aujourd'hui de nombreux partenaires, tous très soucieux de donner le meilleur de leur savoir-faire. Les équipes éducatives, thérapeutiques et pédagogiques travaillent dans le sens d'une vraie réussite de l'élève. Nous avons le plaisir de voir que ce projet est positif non seulement pour les élèves porteurs de handicap mais aussi pour tous les autres élèves de l'établissement qui apprennent à vivre avec la différence, à comprendre le sens de l'entraide et à dépasser les frontières des préjugés.

9. Lutter contre les retards et l'absentéisme

- Les retards

Les élèves sont trop souvent en retard en classe. Les retards sont par conséquent notés avec précision et sanctionnés.

Si l'élève en a 3, la vie scolaire lui impose une heure de retenue.

Si le retard est trop important ou trop fréquent, le professeur peut décider de ne pas accepter l'élève. Celui-ci est alors noté absent et il devra justifier cette absence.

En cas de retards répétés, l'élève sera mis en « Régime 1 » c'est à dire qu'il sera présent au collège de 8h à 17h30 durant une période établie par le CPE.

- Les absences

Pour gérer les absences et prévenir les familles au plus vite, plusieurs mesures sont mises en place :

- Relevé et saisie des absences heure par heure pour réagir au plus vite et assurer une surveillance des couloirs.
- Envoi d'un SMS ou coup de fil aux familles en cas d'absence non-justifiée d'un élève.
- Envoi d'un courrier aux familles si les absences ne sont pas justifiées au bout de 15 jours.
- Convocation par le CPE des élèves dont les absences restent injustifiées et éventuellement des familles.

10. Des heures de vie de classe

Ces heures servent à engager un travail sur les problèmes et les projets en rapport avec chaque classe et niveau de classe.

Un travail reste à faire sur la coordination des professeurs principaux sur le contenu de ces heures par niveau.

5^{ème} , 4^{ème} , 3^{ème} : réalisation du PDMF

6^{ème} : découverte des outils du clg (cartable en ligne, blog, CDI,...), organisation du travail, problèmes de classe, organisation de projets et sorties

11. Lutter contre le décrochage scolaire par des pratiques pédagogiques innovantes : travailler autrement

11.1. Les classes à projet : une mise en œuvre de la pédagogie du projet-élève

- Constat

L'idée de créer une classe à projet est née d'un double constat qui n'est en rien spécifique au collège Marcelin Berthelot mais qui, par certains aspects, y est accentué :

– Par le jeu des options ouvertes dans le collège (classes bi-langues, choix de la LV2 Chinois, options Latin et Grec), la mixité sociale et l'hétérogénéité des élèves a tendance à s'amenuiser à l'intérieur de certaines classes à partir de la 4^{ème} : les classes Anglais – Espagnol – sans option peuvent être vécues par les élèves mais aussi parfois par les parents des élèves voire les enseignants comme des classes plus difficiles. Elles concentrent en proportion davantage d'élèves en difficulté (scolaire et sociale) et des phénomènes de dévalorisation (individuelle et de groupe) y apparaissent parfois.

– Le cycle central semble être le moment où les élèves qui accumulent des difficultés diverses

« décrochent » du système scolaire : on y assiste donc à une démotivation plus forte, à des attitudes passives et fatalistes face aux apprentissages et aux difficultés et parfois à un absentéisme aggravé.

– Il nous semble que les méthodes pédagogiques « classiques » ne réussissent pas à résorber ces difficultés, aussi nous proposons d'essayer de travailler autrement et de mettre en place dans une de ces classes une pédagogie de projet-élèves.

- Intentions

– Le projet accordera une importance particulière au faire, à la réalisation et débouchera sur une fabrication concrète, un produit palpable.

– Le projet valorisera l'élève, lui (re)donnera confiance en lui-même et lui montrera qu'il est capable d'obtenir une reconnaissance sociale.

– Le projet sera un défi à réaliser, un enjeu, un pari difficile à tenir. Il devra donner envie de mobiliser ses énergies. Et si le pari est tenu, il engendrera chez l'élève une fierté légitime. Autrement dit, il permettra de faire prendre conscience qu'on est capable de faire des choses difficiles.

– Le projet renforcera la socialisation des élèves (être solidaires, travailler en équipe) de par sa dimension collective. Il sera donc un lieu de construction de la citoyenneté.

– Le projet mettra l'accent sur la co-gestion unissant élèves et enseignants. Cette co-gestion pourra prendre la forme de bilans coopératifs. On cherchera ainsi à responsabiliser l'élève et à le faire passer d'une position de « sujet » à celle de « citoyen ».

– Le projet mettra en œuvre une autre approche du savoir. Ce savoir sera pensé comme un apprentissage et non comme un enseignement. Ce savoir sera fonctionnel et non académique car il débouchera directement sur l'action et une production tangible (l'exposition). Dès lors le projet fonctionnera dans le sens de la pédagogie par objectifs.

– Le projet s'appuiera sur une autre conception de l'évaluation. Ainsi le projet ne sera pas noté mais des bilans seront réalisés pour vérifier si les objectifs ont été atteints. De plus un bilan final sera conduit pour cerner les acquisitions réalisées ou en cours. Il sera un moment privilégié pour se projeter vers l'avenir.

- Acteurs

– Un groupe d'élèves volontaires...

Une réunion aura lieu pour informer les élèves de l'existence d'une classe à projet : le projet leur sera présenté ainsi que les modalités de la classe.

Les professeurs principaux tenteront ensuite de mobiliser en particulier des élèves en difficulté scolaire lors d'entretiens individuels afin de leur faire comprendre qu'ils ont toute leur place dans cette classe à projet.

Parmi les élèves volontaires, le choix de la constitution de la classe sera ensuite fait par les professeurs de la manière habituelle. Cependant aucun élève ayant choisi les options Latin et Grec ne pourra être retenu dans une classe à projet (pour des raisons d'organisation de l'emploi du temps). Les élèves et leurs parents seront informés de la décision prise.

– ... avec l'accord de leurs parents...

Une rencontre avec les parents des élèves susceptibles de faire partie de la classe à projet aura lieu avec une présentation du projet et des modalités de la classe.

Les parents dont les enfants sont volontaires pour faire partie de cette classe donneront leur accord par écrit avant le conseil de classe du 3ème trimestre.

La décision leur sera communiquée.

– ... et une équipe de professeurs constituée regroupant de nombreuses matières : EPS, Français, Mathématiques, SVT, Arts plastiques, Histoire-Géographie, ...

- Evaluation

– Si le projet a retenu l'idée d'une évaluation non notée des élèves, cela ne signifie en rien que l'évaluation sera absente du processus.

– Les élèves devront compléter un bilan à chaque étape du projet avant le bilan final qui leur permettra de prendre conscience des acquisitions réalisées et de celles qui restent en voie de réalisation ; ces bilans s'appuieront sur les compétences du socle commun.

– La production finale sera elle aussi évaluée par son commanditaire qui ne saurait se satisfaire d'un objet qui ne correspondrait pas à sa demande, aux délais fixés et à la qualité exigible.

– Les enseignants s'attacheront eux aussi à fixer des objectifs précis au projet et à en évaluer l'efficacité.

Axe 2 - Favoriser l'épanouissement de chacun dans le respect de tous

1. Permettre aux élèves de s'investir dans leur vie scolaire

1.1. Projet vie scolaire

1.2. Animation socio-éducative

1.3. Pause méridienne

2. Eduquer à la citoyenneté

L'éducation à la citoyenneté est l'affaire de tous mais elle s'incarne particulièrement dans le cadre du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC). Il est composé de quelques personnes du personnel du collège (direction, professeurs, CPE, agents techniques), d'élèves et de parents.

- Effets attendus
 - Meilleure atmosphère au sein de l'établissement, diminution des incivilités, notamment verbales, pour les élèves du cycle central et bien sûr pour les autres niveaux.
 - Les éducations à la Santé, à la Citoyenneté et aux Médias induisent une prise de conscience et des changements de comportement observables, mais difficilement quantifiables.
- Actions du CESC

	Santé		Citoyenneté	
Classe	Thèmes	Actions	Thèmes	Actions
6 ^{ème}	Nutrition	Petit-déjeuner	Violence	Intervention RATP Intervention police
5 ^{ème}	Tabac	Intervention médecin tabacologue (ou autre)	Relations entre élèves	Théâtre Forum : intervention sur le sens des mots
			Les nouveaux médias	Intervention du CLEMI
4 ^{ème}	Conduites à risque	Café littéraire au CDI	Les discriminations	Intervention Théâtre Forum
3 ^{ème}	Sexualité	Intervention conseiller familial et conjugal	Les discriminations	Café littéraire au CDI Conférence sur la déforestation

2.1. Encourager la délégation

L'élection des délégués, leur rôle, la partie civique du vote sont abordés en vie de classe.

En début d'année, une formation des délégués est organisée par le CPE.

Le conseil des délégués se réunit au moins 3 fois par an.

Pour sensibiliser leur rôle, les délégués sont encouragés à être élu dans les instances de vie collégienne.

2.2. Vivre dans le respect de tous

La présence d'une classe Ulis et l'intégration de ces élèves dans les classes exigent un respect des élèves entre eux et la découverte d'un fonctionnement différent.

Les problèmes d'incivilités, de discrimination, d'acceptation de la différence peuvent être abordés en vie de classe. Si un élève ne se comporte pas correctement alors il sera convoqué par la direction ou la CPE pour son attitude. L'infirmière s'entretient avec ces élèves s'il y a lieu.

2.3. Vivre en sécurité dans son collège

- Objectifs :

- Former les délégués ou des élèves volontaires des classes de 5^{ème} et 4^{ème} aux consignes de sécurité pour qu'ils deviennent des ambassadeurs du « mieux-vivre ensemble ».
- Responsabiliser les élèves et intégrer la notion de danger.
- Assimiler que les règles de sécurité du collège sont identiques à tout autre lieu public : magasins, hôtels, hôpitaux, entreprises...
- Comprendre que les sommes dépensées pour les dégradations contribuent à diminuer les dépenses pédagogiques (sorties, voyages)

- Actions :

- Expliquer le fonctionnement du système de sécurité : boîtiers d'alarme, portes coupe-feu, extincteurs, trappes de désenfumage.
- Faire prendre conscience que tout matériel détérioré peut déclencher un dysfonctionnement du système d'alarme et entraîner des risques graves pour les élèves dans certaines salles en imaginant plusieurs scénarios :
 - Elèves pris au piège dans les classes (alarme défaillante)
 - Elèves intoxiqués par la fumée (portes coupe-feu détériorées).
- Faire participer les élèves par groupe de 2 ou 3 à l'exercice d'évacuation pratiqué au cours du trimestre : évaluation par les ambassadeurs de l'application des consignes des diverses classes (respect de la rapidité de l'évacuation, respect dans les normes de la sortie de la classe, respect de la mise en rang, simulation élèves manquants.)
- Réfléchir sur le rôle des ambassadeurs face aux camarades responsables des dégradations.

2.4. Respect des locaux et des personnes qui s'en occupent

- Objectifs

- Reconnaître l'agent technique d'entretien en qualité de membre de la communauté éducative

- Considérer son travail
- Actions :
 - se présenter dans son secteur : nombre de salles – service du matin ou du soir
 - faire connaître le rôle d'un agent dans les diverses activités du collège : restauration – nettoyage des couloirs, escaliers, toilettes, cour, loge
 - définir son utilité : que serait un collège sans agents ? : pas de nettoyage, pas de restauration
 - faire partager le ressenti de l'agent devant une classe jonchée de papiers etc. : manque de respect pour sa personne ? manque d'estime pour la profession qu'il représente, découragement devant trop d'incivilités, qui est-il ?

2.5. Formation aux médias et semaine de la presse

Pour sensibiliser les élèves aux médias et à la presse, il existe au collège un atelier Blog et un journal.

De plus la semaine de la presse est organisée une fois par an dans le collège avec divers ateliers. Diverses revues sont exposées et présentées au CDI cette semaine-là.

Le Clemi est intervenu cette année pour prévenir des dangers de Facebook.

2.6. ASSR et sensibilisation à la sécurité routière

L'éducation à la sécurité routière se fait dans le cadre scolaire avec le passage de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR). Cet examen national se déroule en deux temps :

- ASSR niveau 1 en fin de 5^{ème} : la préparation incombe à tous les professeurs du niveau et le passage de l'examen se fait en heure de vie de classe sous le contrôle du professeur principal,
- ASSR niveau 2 en fin de 3^{ème} : la préparation incombe à tous les professeurs du niveau et le passage de l'examen se fait en heure de vie de classe sous le contrôle du professeur principal.

3. Permettre une pratique sportive et physique pour tous

3.1. L'Association Sportive

- Les objectifs:

Ces objectifs sont déclinés au regard des deux axes prioritaires du projet d'établissement.

- Ainsi, dans l'Axe 1 : « Réussir sa scolarité au collège M Berthelot », un des objectifs du projet d'AS sera d'aider les élèves, améliorer leur motivation et les résultats de fin de scolarité en :

- motivant ou remotivant les élèves pour l'apprentissage au travers d'une pratique sportive volontaire de leur choix
- favorisant la réussite dans le cadre d'une pratique sportive volontaire et par ce biais le développement d'une image de soi plus positive

- Par rapport à l'Axe 2 : « Favoriser l'épanouissement de chacun dans le respect de tous », deux objectifs pourront être visés :

- Développer l'éveil culturel et scientifique des élèves en :

– Permettant l'accès du plus grand nombre au domaine de la culture que représentent les activités physiques, sportives et artistiques (notamment les Activités Physiques de Pleine Nature absentes

dans la programmation de l'EPS dans le collège, au travers de l'AS VTT,) et leurs différents modes de pratique : entraînement, compétitions, arbitrage par le biais des jeunes officiels,

–Inscrivant durablement les pratiques physiques dans leur mode de vie,

–S'inscrivant durablement dans un projet collectif d'entraînement – compétition,

–S'entraînant, s'organisant au sein de son équipe ou de son groupe pour accéder à un niveau de pratique le plus intéressant possible.

• Développer le comportement citoyen des élèves, maintenir ou améliorer la baisse des incidents et des incivilités en :

–Favorisant la socialisation et « le vivre ensemble » :

i. S'inscrire et se reconnaître dans un groupe et participer à son fonctionnement,

ii. Partager des valeurs relatives au groupe et au sport scolaire dans son ensemble : entraide, respect de l'autre, fair-play,

iii. Rencontrer l'autre, au sein du collège et lors des rencontres inter établissements.

–Promouvant l'autonomie et les prises des responsabilités :

i. Se former et exercer sa responsabilité en tant que jeune officiel,

ii. S'engager de manière active et durable au sein du groupe.

• Le fonctionnement :

L'association sportive du Collège Marcelin Berthelot, comprend plusieurs activités pouvant être pratiquée dans un but compétitif ou de loisir. Les mises en œuvre et le fonctionnement sont propres à chaque activité en fonction des spécificités de celle-ci et des contraintes matérielles et humaines. Elles sont explicitées, par les enseignants, pour chaque activité, de façon spécifique tous les ans dans le projet d'AS qui est voté en Conseil d'administration.

3.2. Le cross

Le cross a lieu tous les ans et est ouvert à tous (licenciés et non licenciés à l'AS).

Il s'agit d'un moment convivial permettant à tous de se retrouver lors d'une manifestation organisée entre plusieurs collèges du district.

Ce cross permet à chacun de venir s'éprouver avec ses propres objectifs :

• Performance : évaluer son niveau en course par rapport à d'autres personnes du même âge et du même sexe, chercher à terminer dans les meilleurs, faire un podium...

• Défi : arriver à courir la distance indiquée à son rythme sans s'arrêter...

• Détente : pratiquer un moment de sport avec des ami(e)s un mercredi après midi....

Toutes les motivations sont respectables. Il s'agit avant tout d'un moment de rencontre et de plaisir partagé avec d'autres personnes dans le cadre d'une pratique sportive accessible à tous.

4. Se former et maîtriser aux nouvelles technologies

4.1. B2i

Le Brevet Informatique et Internet est un diplôme dont les items sont validés au cours de la scolarité. A la fin de l'année de 3ème, chaque élève doit avoir acquis toutes les compétences. Un rattrapage est prévu pour ceux d'entre eux qui auraient échoué au préalable.

Le B2i est obligatoire pour l'obtention du Brevet des collèges.

Actuellement la charge de faire passer le B2i revient particulièrement aux professeurs de technologie et à l'assistant pédagogique alors qu'il devrait être pris en charge par l'ensemble de l'équipe éducative. En effet, le collège ne dispose pas d'une salle informatique adaptée et il est complexe de s'y rendre avec une classe entière.

5. Favoriser l'ouverture culturelle pour tous

- Objectifs :
 - Ouverture
 - Enrichissement personnel
 - Tolérance
 - Constitution d'une culture générale
 - Apprendre à penser autrement et à travailler en groupe

5.1. Permettre aux élèves de rencontrer des acteurs de la vie culturelle à travers des interventions extérieures (projets Art et Culture du Conseil Général de Seine Saint Denis)

Le Conseil Général finance des projets Art et culture chaque année : ces subventions permettent de monter des projets d'ouverture culturelle. Par exemple, ces projets ont permis la réalisation au cours des années précédentes d'une pièce de théâtre avec un metteur en scène, d'un spectacle de danse avec un chorégraphe, d'un CD de hip-hop avec un musicien, d'une exposition photographique avec un photographe ou l'écriture de texte en slam avec un musicien...

De plus, la situation géographique du collège dans le bas Montreuil se traduit par la présence de nombreux parents d'élèves travaillant dans le milieu artistique. Nous souhaiterions développer des partenariats plus étroits avec eux.

Enfin, la proximité de la bibliothèque municipale constitue un véritable atout qui peut permettre de faire intervenir des auteurs en résidence dans cet établissement.

5.2. Permettre aux élèves de fréquenter des lieux de culture : musées, cinéma,...

Le collège Marcelin Berthelot bénéficie d'une position stratégique à plus d'un titre :

- Il est situé à proximité du métro ligne 9 qui donne un accès direct aux lieux culturels de la capitale.
- Les élèves peuvent se rendre à pied au Cinéma le Méliès.
- Le Théâtre Berthelot jouxte l'établissement et le TNM (la scène nationale de Montreuil) est accessible à pied.

Cette situation privilégiée rend possible de nombreuses sorties (visites de musées, séances de cinéma, spectacles de danse, de théâtre) qui sont organisées durant toute l'année dans les différentes matières en fonction des programmes.

5.3. Développer des pratiques culturelles à l'intérieur du collège

- Le Ciné-Club du collège concernant tous les niveaux mais fréquenté essentiellement par les 6èmes et les 5èmes est organisé à raison de deux séances par trimestre. La programmation est

décidée par l'équipe du ciné-club qui en assure la séance et anime un débat après visionnement.

- Ateliers d'écriture (poétique) sont organisés sur les pauses méridiennes du mardi et jeudi, de 12h30 à 13h30. Ils rassemblent surtout les 6èmes et les 5èmes. Ils proposent des jeux littéraires, des créations de calligrammes, poèmes, de contes, de nouvelles, de BD et autres perspectives Oulipo, et de textes sans forme pré-établie ou volontairement déformés. Les élèves inventent des histoires et croquent des situations tirées de leur observation du monde ou au contraire fictives, totalement loufoques. Les créations des élèves sont mises en ligne progressivement sur le blog du collègue.
- Journal : rédaction d'un journal traitant de sujets d'actualité par des élèves de 6ème et de 3ème.
- Le collège dispose d'un blog créé en 2008 et accessible à l'adresse suivante : <http://www.collegeberthelot.fr/blog/> Il rassemble des travaux d'élèves réalisés en classe, durant des projets ou dans les clubs.
- L'histoire des arts : la création d'une épreuve d'Histoire des arts en 3^{ème} et le renforcement de cet enseignement transversal au sein du collège ne peut qu'encourager la réflexion sur les arts mais aussi les pratiques culturelles.

5.4. Organisation de voyages à l'étranger et en France : culturels, linguistiques et scientifiques

Au sein du collège les élèves ont la possibilité de participer à de nombreux voyages pour pratiquer la langue vivante qu'ils apprennent, pour découvrir une culture ou bien pour participer à des activités sportives en nature, réviser le brevet dans un autre cadre... Au cours des années précédentes, les voyages suivants ont été réalisés : Irlande, Espagne, Italie, Londres, Auvergne, Ardèche, Futuroscope...

- Bilan

L'évaluation de ces projets ne pourra être réalisée que lorsqu'ils auront été menés à terme, néanmoins nous notons qu'ils rencontrent un vif succès auprès des élèves qui y participent. Par ailleurs, les actions pourront être appréciées lors des portes ouvertes et de la fête de fin d'année (les œuvres seront exposées, des représentations seront données, etc.).

- Nouveaux projets

Nous espérons disposer de moyens suffisants pour reconduire les actions menées cette année et en prévoyons d'autres :

- Histoire des arts en 3ème : Travail sur un thème commun (Proposition : Art et politique, féminisme, anticolonialisme)
- Attentat littéraire : Dépôt de livre en accès libre éparpillé dans l'enceinte de l'établissement
- Brigade d'intervention poétique : Un comédien ou conteur vient déclamer un court poème dans une salle de classe en plein cours.
- Club BD / Manga : Club lecture ou conception d'une BD.
- Mener une politique de lecture en lien avec la Bibliothèque Municipale. Y amener des classes pour apprendre à l'utiliser. Faire venir au collège les auteurs qui y sont en résidence. En cas de pénurie documentaire, compter sur la BM pour se faire prêter des ouvrages.
- La direction changeant au TNM (la scène nationale de Montreuil), c'est pour elle l'occasion d'une nouvelle programmation et pour le collège de découvrir de nouveaux horizons.
- Entretenir le lien avec le Théâtre Berthelot, non seulement pour ses spectacles, faciles d'accès

pour nos élèves, mais pour pouvoir bénéficier de la salle en cas de besoin.

Annexe 1 – Projet vie scolaire

1) PROJET DE LA VIE SCOLAIRE

A) CONSTITUTION DU SERVICE

- 1 CPE
- 7 **Assistants d'éducation** (AE) soit 4.5 postes à temps plein
- 1 **Assistant pédagogique**

> Amplitude horaire de l'établissement : 45h

> Heures de surveillance : 157h30

B) TAUX D'ENCADREMENT : 3.5

En moyenne, 3 ou 4 surveillants sont présents au collège :

- 3 surveillants à 7h45.
- 4 surveillants durant la demi-pension (DP).
- 3 surveillants à 17h45.

L'objectif est l'occupation du terrain aux points et aux heures stratégiques. Le service des surveillants est organisé pour qu'il y ait toujours assez de personnel pour couvrir les postes de surveillance impératifs (grille, cour, DP, permanence) afin d'assurer la sécurité des élèves.

Dans l'idéal la surveillance des couloirs devrait être assurée par les professeurs lors des interours mais ceci s'avère rarement possible pour les raisons suivantes : questions posées par un ou plusieurs élèves venus au bureau, remise tardive de devoirs ou punitions, remplissage du carnet de liaison. Néanmoins, lorsqu'une classe a deux heures consécutives d'un même cours, elle reste sous la responsabilité du professeur pendant l'interclasse.

2) CONTROLE DE L'ASSIDUITE ET DE LA PONCTUALITE

A) GESTION DES ABSENCES

- Relevé et saisie des absences heure par heure pour réagir au plus vite et assurer une surveillance des couloirs.
- Envoi d'un SMS ou coup de fil aux familles en cas d'absence non-justifiée d'un élève.
- Envoi d'un courrier aux familles si les absences ne sont pas justifiées au bout de 15 jours.
- Convocation par le CPE des élèves dont les absences restent injustifiées et éventuellement des familles.

Bilan : le taux d'absences est bas au collège. Les grands absentéistes sont des exceptions et sont gérés en partenariat avec le service social du collège. En 2009-2010, seulement 3 DISA ont été envoyés à l'Inspection d'Académie.

B) GESTION DES RETARDS

L'élève retardataire doit se présenter en cours. Le professeur inscrit alors le retard dans le carnet de correspondance. Si l'élève en a 3, le professeur confie le carnet au surveillant qui passe prendre l'appel pour y inscrire une heure de retenue.

Si le retard est trop important ou trop fréquent, le professeur peut décider de ne pas accepter l'élève. Celui-ci est alors noté absent et il devra justifier cette absence. En cas de retards répétés, l'élève sera mis en "Régime 1" : c'est-à-dire qu'il sera présent au collège de 8h à 17h30 durant une période établie par le CPE.

Bilan : Malgré les sanctions, les élèves continuent à être trop souvent en retard surtout entre les cours. Leur but est fréquemment de ne pas être accepté en classe.

Il y a aussi des élèves retardataires uniquement le matin mais il n'y a pas de système spécifique pour gérer ces retards qui sont uniquement comptabilisés en absence ce qui ne résout rien.

Pour remédier aux retards entre les cours, il faudrait prévoir la présence d'un surveillant à certains horaires : 8h55, 11h et 14h25 à deux endroits stratégiques : palier entre B et A, couloir C. Ce sont des lieux de rendez-vous où les élèves bavardent longuement, plus ou moins bruyamment, au lieu de se rendre en cours.

3) SUIVI DES ELEVES

Le CPE assure le suivi des élèves en collaboration avec les professeurs principaux et l'équipe de direction. La communication entre eux reste informelle mais elle est tout de même efficace.

En ce qui concerne les élèves en difficulté sociale ou médicale, le suivi est fait en partenariat avec l'Assistant Social (AS), l'infirmier, le médecin scolaire et le Conseiller d'orientation psychologue (COP). Une cellule de veille constituée de la Direction, du CPE, de l'AS, de l'infirmier et du COP se réunit tous les mois pour évoquer les cas d'élèves préoccupants.

La vie scolaire punit tous les manquements au règlement intérieur qui ont lieu en dehors de la classe. Elle dispose d'ailleurs d'une heure de retenue le lundi de 17h30 à 18h30 réservée à ces problèmes.

Pour les incidents survenus en classe, les professeurs adressent des rapports au CPE et à la Direction. Le CPE est chargé de faire un tri et de punir ce qui lui semble ne pas relever d'une sanction. Les rapports restant seront examinés en **commission de Vie Scolaire** chaque semaine (Direction, CPE et professeur volontaire). Le Chef d'établissement décide alors d'une sanction ou de convoquer un conseil éducatif ou une instance disciplinaire.

Bilan : Les incidents très graves sont peu nombreux dans l'établissement mais le nombre d'incivilités augmente constamment et la sécurité dans les couloirs ou à la grille lors de la sortie des élèves n'est pas toujours assurée du fait de comportements irrespectueux. Le suivi des élèves permet cependant d'apporter une réponse rapide et concertée aux problèmes disciplinaires, néanmoins cela ne règle pas tous les problèmes.

4) ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE

A) LES HEURES D'ETUDE

Les élèves ont plusieurs heures de permanence dans la semaine (inscrites dans l'emploi du temps ou dues aux absences des professeurs). Elles sont surveillées par les AE. La salle d'étude ayant une capacité d'accueil de 18 élèves, les permanences ont souvent lieu au réfectoire.

Bilan : Les études des élèves ne sont pas le lieu d'un véritable soutien au travail. Les élèves y font leurs devoirs mais les conditions d'accueil ne permettent pas d'optimiser ces temps. Une restructuration des locaux de la vie scolaire devrait avoir lieu à l'été 2011 ce qui devrait permettre un meilleur encadrement des élèves durant ces heures.

B) L'EDUCATION A LA CITOYENNETE

Le CPE organise les élections des délégués élèves et des délégués au CA. Il donne les consignes de scrutin et de sensibilisation au rôle du délégué de classe aux professeurs principaux qui font

l'élection en heure de vie de classe. Une formation des délégués de 6ème est dispensée par le CPE durant ½ journée. Le conseil des délégués est rarement réuni car il n'y a pas de salle assez grande pour l'accueillir.

Bilan : Hormis la CPE, peu d'adultes sont impliqués dans la vie des instances collégiennes. La mise en place du CESC cette année est un atout pour faire changer cela. Le rôle du délégué est valorisé mais certains élèves ont tendance à élire des leaders négatifs, c'est notamment le cas des garçons qui veulent souvent être représentés par quelqu'un du même sexe.

C) LA PAUSE MERIDIENNE

Près de 300 élèves restent manger tous les jours à la demi-pension. Le CDI est ouvert et peut accueillir une vingtaine d'élèves. Il existe une activité chorale le mardi, une activité badminton le mardi et le jeudi, et un club d'écriture vient d'être créé au CDI.

Les surveillants prêtent des balles en mousse pour que les élèves jouent au football de façon autonome.

Bilan : Le collège ne possède ni préau, ni foyer. Quand il fait mauvais temps, les élèves tentent de se réfugier dans les couloirs. Ils sont alors désœuvrés, ce qui favorise l'apparition de jeux et d'incidents violents.

En conclusion, si la vie scolaire ne rencontre pas de difficultés majeures dans la gestion des élèves, de nombreux points restent à améliorer avec le concours de l'ensemble de la communauté éducative et ce au travers d'un véritable projet éducatif.

Ce projet devra porter prioritairement sur **3 OBJECTIFS** :

- 1) La diminution du nombre de retards des élèves.
- 2) La prise en charge éducative des élèves durant la pause méridienne.
- 3) Faire réellement vivre les instances de représentation des élèves pour une meilleure éducation à la citoyenneté.

PRIORITES DU SERVICE

- 1) Diminution des retards des élèves.
- 2) Animation éducative de la pause méridienne.
- 3) Amélioration de l'Education à la Citoyenneté au travers des instances collégiennes.

OBJECTIFS	MOYENS EMPLOYES	EVALUATION
Baisse des retards	<ul style="list-style-type: none">● Envoi d'un sms aux familles à chaque retard.● A chaque interclasse, présence du CPE ou de la direction dans la cour.● Fermeture des toilettes	Evaluation grâce aux chiffres sur Sconet.

pendant les cours.

Animation de la pause méridienne

- Retenues jusqu'à 18h30 pour les retardataires du matin et ceux qui ont eu 3 retards dans la journée.
 - Création d'une ludothèque.
 - Création d'un club BD-Mangas.
 - Création d'un club informatique.
 - Création d'un club création.
 - Chorale.
 - Activités sportives.
 - Envisager la transformation de la coopérative en FSE.
- L'ambiance dans la cour (incidents en baisse ou non).
 - La fréquentation des clubs.
 - L'implication des élèves (initiatives d'en créer d'autres) .

Faire vivre les instances collégiennes

- Concertation entre le CPE et les PP pour l'organisation de l'élection des délégués et leur formation.
 - Réunir au moins 3 fois par an le conseil des délégués.
 - Donner écho aux idées des élèves.
 - Etendre la formation des délégués aux autres niveaux
- Nombre de leaders négatifs élus délégués.
 - Prise d'initiative des élèves délégués.
 - Comportement des élèves délégués dans les diverses instances (CA, conseil de classe...)

Annexe 2 – Projet CDI

Projet documentaire

Pistes de réflexion pour le volet politique documentaire du PROJET D'ETABLISSEMENT (2011-2014)

par Anne-Sophie Birot - Collège Marcellin Berthelot - 21, rue de Vincennes 93100

Montreuil - T : 01 48 57 08 01

Introduction

« La politique documentaire est l'ensemble des objectifs que peut viser un service documentaire pour servir un public bien défini. Elle s'appuie nécessairement d'une part sur une politique de constitution de collections incluant des acquisitions et des désherbages, d'autre part sur une analyse des publics servis ou à servir. » Les politiques documentaires des établissements scolaires, rapport IGEN de J.L.Durpaire 2004, MEN

Elle se définit dans le cadre du projet d'établissement. Elle a pour finalité de rendre l'élève acteur et citoyen dans la société de l'information et de développer son accès à la culture. Elle s'appuie sur des pratiques existantes dans l'établissement pour construire un projet collectif et n'émane pas, à ce titre, du seul CDI. Elle se construit autour d'objectifs, de méthodes et d'outils de travail communs.

Organisation des ressources, des espaces et de la pédagogie à l'échelle de l'établissement, elle se subdivise traditionnellement en trois pôles : politique de **Gestion**, de **Formation** et de **Communication**. Pour des raisons pratiques, ces trois catégories ont été maintenues dans ce document, elles le rendent plus clair. Mais ces trois pôles, bien entendu, sont en interaction et interdépendants.*

Pour chacun d'eux - gestion, formation et communication - un tableau analytique déclinera les éléments dynamiques d'une politique documentaire en marche : état des lieux, finalités et objectifs, propositions d'actions et mise en oeuvre évaluée. Ces éléments feront eux-même

l'objet de sous-rubriques thématiques permettant de s'interroger sur la base d'éléments concrets.

*On notera que la notion d'espace, en documentation, s'entend au plan physique comme au plan virtuel

1 / G E S T I O N

<u><i>État des lieux</i></u>	<p>Accueil des élèves au CDI</p> <p>Budget</p> <p>Ressources documentaires</p> <p>Organisation de l'espace</p> <p>Organisation des espaces</p>	<p>Politique d'ouverture maximale en 2010-2011, y compris pause méridienne et récréation</p> <p>Forte hausse de la fréquentation</p> <p>Elle est également due au nouvel aménagement des espaces (coin-lecture confortable, rangement des collections, signalétique plus claire, désherbage, décoration)</p> <p>Lié à la fréquentation, le prêt est naturellement en forte augmentation, mais touche surtout les 6e-5e</p> <p>2200 Euros environ pour le CDI. C'est un budget honorable pour un CDI moderne et qui fonctionne bien. En l'état actuel du fonds documentaire (catastrophique) et du manque d'équipement informatique, il est insuffisant. Notamment pour créer un kiosque ONISEP.</p> <p>Le fonds documentaire reste très pauvre, malgré de récentes acquisitions en littérature, en documentaires, la création d'un rayon manga et l'abonnement à l'Encyclopédie Universalis en ligne.</p> <p>La bande dessinée en général et les magazines pour adolescents restent les ouvrages les plus lus</p> <p>Le rayon documentaire est le plus pauvre, il ne permet pas d'envisager des séances de recherche documentaire sur des thèmes disciplinaires et c'est dommageable.</p> <p>Un projet d'acquisition est en cours, sur la base d'une consultation des enseignants, pour recenser les manques et répondre aux besoins.</p> <p>Le réaménagement conséquent du CDI en 2010-2011 est un cache-misère : les murs restent sales, les cloisons mitoyennes gênent la visibilité, les étagères sont vétustes et branlantes pour certaines</p> <p>La division de l'espace en plusieurs « coins » : coin-travail, coin-lecture, coin informatique, améliore néanmoins le fonctionnement du lieu.</p> <p>Le passage du logiciel local BCDI 3 (cantoné au CDI) à BCDI Web consultable depuis le cartable en ligne élargit l'accès aux ressources : il devient possible à partir de n'importe quel poste internet</p> <p>Le nombre de postes informatiques élèves avec connexion reste tout à fait insuffisant (2 postes actuellement en état de marche). Impossible d'organiser une séance, même en demi-groupe, de recherche documentaire en ligne : il faut aller en salle techno. Mais il est alors difficile de faire le lien entre recherche en ligne et la recherche-papier.</p> <p>La démarche hybride est pourtant la meilleure.</p> <p>L'établissement compte plusieurs espaces liés à l'orientation : CDI et salles de technologie, notamment. Le manque de coordination a pénalisé la recherche des élèves, dans ce domaine, les ressources étant dispatchées.</p>
<u><i>Finalités et objectifs</i></u>	<p>Accueil des élèves au CDI</p>	<p>Poursuivre la politiques d'ouverture du CDI</p> <p>Maintenir un climat à la fois convivial et de travail</p> <p>Pratiquer encore plus l'aide aux devoirs spontanée</p> <p>Donner le goût de la lecture</p> <p>Ouvrir un véritable espace informatique qui réponde aux pratiques des</p>

	<p>Budget Ressources documentaires</p> <p>Organisation de l'espace Organisation des espaces</p>	<p>élèves</p> <p>Augmenter temporairement le budget du CDI de façon à développer les TICE, à acquérir de nouvelles ressources, à favoriser l'ouverture culturelle</p> <p>Créer un vrai fonds documentaire, digne de ce nom, pour les élèves et les enseignants.</p> <p>Acquérir de nouvelles ressources en lien avec les programmes et pour l'orientation, pour faire du CDI un vrai partenaire du PDMF.</p> <p>Il faudrait refaire entièrement le CDI pour le rendre plus moderne et plus fonctionnel</p> <p>Un véritable espace multimédia s'impose, avec une petite dizaine d'ordinateurs</p> <p>Rendre plus accessibles les espaces virtuels : internet, le cartable en ligne, le blog...</p> <p>Mieux organiser la répartition des ressources dans les différents espaces, afin de faciliter l'accès des élèves, notamment de 3e, aux documents.</p>
<p><u>Propositions d'actions</u></p>	<p>Accueil des élèves au CDI</p> <p>Budget Ressources documentaires</p> <p>Organisation de l'espace Organisation des espaces</p>	<p>Parce que le poste de Mme Gouygou disparaît, le recrutement d'un/une vacataire à temps partiel s'impose pour continuer d'assurer l'ouverture maximale du CDI. Formé(e) par la documentaliste, il/elle pourrait assurer, outre la surveillance, diverses tâches de gestion, permettant à la documentaliste de développer des activités culturelles et des partenariats avec les enseignants</p> <p>Mieux coordonner la politique d'acquisition avec les grandes lignes des programmes scolaires, y compris le programme de la classes ULIS.</p> <p>Organiser des présentations thématiques d'ouvrages, mettre en valeur des ressources en lien avec les programmes du moment.</p> <p>Mettre en place différents jeux-concours pour attirer les élèves au CDI et stimuler la recherche comme la lecture.</p> <p>Rédiger un projet CDI rendant compte des besoins et susceptibles d'être voté au C.A.</p> <p>Développer en priorité le rayon documentaire, en lien avec les programmes.</p> <p>Mener une action de concertation systématique avec les enseignants disciplinaires.</p> <p>Développer le rayon bande dessinée et compléter les collections manga (qui font lire les élèves).</p> <p>Créer au CDI un pôle de ressources pour l'orientation (type kiosque ONISEP) sur des crédits supplémentaires.</p> <p>Monter un dossier prévoyant les travaux nécessaires à la refonte du CDI, pour le Conseil Général</p> <p>Mettre à disposition des jeux éducatifs et de jeux sérieux en ligne, pour favoriser la pratique des TICE et développer l'utilisation (intelligente) du web</p> <p>Recenser les diverses ressources sur l'orientation et mener une politique concertée, indispensable pour mener à bien la prochaine DP3 et faciliter l'investissement par les élèves du PDMF</p>
<p><u>Mise en oeuvre évaluée</u></p>	<p>Accueil des élèves au CDI</p> <p>Budget</p> <p>Ressources documentaires</p>	<p>Mettre en place des indicateurs fiables pour mesurer la fréquentation, le niveau de prêt, les pratiques de lecture, les classes ou les élèves les plus représentés au CDI etc. Et établir des statistiques claires, afin d'ajuster au mieux la politique d'accueil.</p> <p>Dresser chaque année un bilan d'activités à partir de données</p>

		enseignants de Français et d'Histoire-G »ographie. Le CDI a aussi organisé un jeu-concours, avec un lot à gagner : la visite d'un groupe de presse ou d'une émission TV.
<u>Finalités</u> <u>et</u> <u>objectifs</u>	Séances pédagogiques Activités culturelles Orientation Projets évenementiels	<p>Former davantage les élèves à la recherche documentaire, suivant une progression de la 6e à la 3e, et plus généralement les élèves à la maîtrise de l'information (identification des sources, esprit critique, utilisation raisonnée des blogs et de Wikipedia).</p> <p>Impliquer le CDI dans le parcours d'orientation des élèves, pas seulement en 3e</p> <p>Eduquer à l'utilisation responsable d'internet</p> <p>Favoriser l'utilisation des TICE</p> <p>Participer à l'évaluation du B2i et du livret de compétences</p> <p>Implication du CDI dans de nouveaux projets culturels, ex. Art et Culture au Collège</p> <p>Favoriser la lecture</p> <p>Développer des séances sur l'Histoire des Arts (le rayon « arts » est assez fourni au CDI)</p> <p>Participation du CDI à l'évaluation de l'épreuve du brevet</p> <p>Prise en charge au CDI d'une partie de la DP3, aide à la recherche documentaire sur l'orientation, accueil au CDI des dossiers PDMF</p> <p>Renouveler l'expérience de la semaine de la presse.</p> <p>Eduquer à la citoyenneté -> Implication du CDI avec le CESC</p>
<u>Propositions</u> <u>d'actions</u>	Séances pédagogiques Activités culturelles Orientation Projets évenementiels	<p>Trouver des plages horaires régulières pour former les 6e aux outils de base de la recherche documentaire : savoir interroger un OPAC (via BCDI Web), utilisation pertinente d'un moteur de recherche, savoir manipuler dictionnaires papier et dictionnaires en ligne en fonction des usages, savoir identifier son besoin d'information, y répondre...</p> <p>S'organiser avec les professeurs principaux pour la formation des 6e à la recherche documentaire sur les heures de vie de classe.</p> <p>Co-évaluer le B2I, en concertation avec les enseignants, de technologie notamment.</p> <p>Favoriser l'utilisation cartable en ligne et la publication des travaux d'élèves sur le blog</p> <p>Former au respect du droit d'auteur sur internet et à la protection des données personnelles (notion de traçabilité), via les jeux sérieux « 2025 Ex Machina », accessibles en ligne.</p> <p>Rédiger, en collaboration avec les élèves, une charte d'informatique. Prévoir de la faire signer par toute la communauté éducative et de l'inscrire au règlement.</p> <p>Reconduire les activités en cours</p> <p>Contribuer à l'organisation du théâtre-forum</p> <p>Rester à l'écoute des projets émanant des autres pour y contribuer : Zebrook, par exemple</p> <p>Organiser des événements favorisant la lecture et l'écriture, comme l'attentat littéraire ou encore l'intervention de la brigade d'intervention poétique.</p> <p>Participer à des concours littéraires, de conte, de manga ou de B.D.</p>

		<p>Créer un club de lecture pour ceux qui lisent le moins : de manga, par exemple</p> <p>Co-organiser l'option DP3 en complémentarité avec les enseignants de technologie.</p> <p>Utiliser les journées / semaines à thèmes (de la femme, contre le racisme, du patrimoine etc.) pour éduquer à la citoyenneté.</p>
<u>Mise en oeuvre évaluée</u>	<p>Séances pédagogiques</p> <p>Activités culturelles</p> <p>Orientation</p> <p>Projets événementiels</p>	<p>La qualité des travaux d'élèves, sur lesquels débouchent la plupart des séances au CDI, sont un bon indicateur de l'action qui y est menée. Le bilan systématique en fin de séance est révélateur également. Enfin, le partenariat avec les enseignants suppose l'acceptation d'un regard critique.</p> <p>Les effets attendus de l'action culturelle sont généralement des effets à long terme. Elle vise en premier lieu l'enrichissement personnel.</p> <p>Les résultats des élèves à l'épreuve d'histoire des arts, au brevet, constituent néanmoins un indicateur possible.</p> <p>Le livret relatif au PDMF, et qui accompagne la trajectoire des élèves de la 6e à la 3e, peut être représentatif de l'implication et de la stimulation des enseignants, en la matière.</p> <p>Les éducations à... (santé, citoyenneté, médias) induisent une prise de conscience et des changements de comportement observables, mais difficilement quantifiables.</p>

3 / COMMUNICATION

<u>État des lieux</u>	<p>Communication interne</p> <p>Communication externe</p>	<p>Bonne communication entre le CDI et les équipe éducatives : directement, par courriel ou encore par voie d'affichage</p> <p>Manque de disponibilité toutefois pour la communication directe : l'heure du déjeuner est un temps d'ouverture du CDI, ainsi que la récréation du matin (il faudrait que la documentaliste soit remplacée de temps en temps pour pouvoir rencontrer les équipes.)</p> <p>Veille documentaire : la création d'un portail de veille documentaire, via l'abonnement à des flux RSS permet de surveiller l'actualité de l'éducation nationale, les innovations pédagogiques, l'actualité syndicale, les conférences et les débats en cours, et d'en informer les collègues.</p> <p>Au plan culturel, tri et retransmission par semaine de multiples offres culturelles, de spectacles notamment.</p> <p>Veille de l'actualité artistique via un portail consacré à l'Histoire des arts.</p> <p>La communication avec l'extérieur est insuffisante. De nombreux partenariats mériteraient d'être développés avec le tissu local et les institutions culturelles, comme la bibliothèque.</p> <p>L'utilisation du blog et la publication de certain travaux d'élèves est néanmoins un lien avec l'extérieur : avec les autres élèves et avec les parents. Il est à exploiter, en tant que vitrine des activités menées au sein de l'établissement.</p> <p>La création d'un site est envisageable, mais extrêmement chronophage, tant pour sa mise en place que pour son entretien.</p> <p>Un piège ?</p>
<u>Finalités et</u>	Communication	Aménager un vrai temps de communication directe et de

trois domaines représentés : la gestion, la formation, la communication. L'objectif est ici clairement d'améliorer certains fonctionnements et dans proposer d'autres pour évoluer. Pour autant, certaines pratiques sont récentes, notamment les activités menées au CDI, qui n'ont que quelques mois. L'analyse doit être considérée avec prudence, d'autant qu'elle manque parfois d'indicateurs précis. Gageons qu'ils vont se mettre en place progressivement.

Souvent envisagé sous l'angle du CDI, car rédigé par la documentaliste, ce projet n'entend pas réduire la politique documentaire à son action, mais vise au contraire à ouvrir le champ de l'action collective. Il s'agit d'interpeller les différents acteurs de l'éducation - les enseignants, la vie scolaire, la direction - sur la question documentaire et constituer des équipes de réflexion. Comment organiser l'information pour les élèves : la trier, la traiter, la gérer, la transmettre ? Cette politique-là est l'affaire de tous.

Souhaitant que tous s'en emparent et que ces pistes de réflexion soient un outil profitable à la refonte du projet d'établissement.

La documentaliste

ANNEXE 3 – la fiche des métiers

Nom :

Prénom :

En quoi consiste ce métier ?

.....
.....
.....

Quelles formations suivre ? Quels diplômes sont nécessaires ?

.....
.....
.....
.....

Quelles sont les qualités requises pour l'exercer ? Entoure celles que tu penses avoir.

.....
.....
.....

Quelle est la rémunération (salaire) ?

En début de carrière :

En fin de carrière :

Quels sont les avantages de ce métier ?

.....
.....
.....

Quels sont les inconvénients de ce métier ?

.....
.....
.....

Donne une note à cette possibilité de profession (colorie les étoiles) : ☀️☀️☀️☀️☀️

Pourrais-tu exercer ce métier ? Justifie ta réponse.

.....
.....
.....
.....